

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1890

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs éco citoyens - Classes culturelles numériques - Plan d'accompagnement à la transition et à la résilience (PATR) - Année scolaire 2022-2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1890**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs éco citoyens - Classes culturelles numériques - Plan d'accompagnement à la transition et à la résilience (PATR) - Année scolaire 2022-2023

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire (articles L 213-1 à L 213-10 du code de l'éducation). Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et peut, à ce titre, soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiennes et collégiens.

C'est dans ce cadre et au travers d'une nouvelle approche autour de l'éco citoyenneté que l'appel à projets à l'attention des 118 collèges publics et privés de la Métropole, au titre des actions liées aux projets d'établissement et à l'éducation artistique et culturelle, a été reconduit par le biais d'une plateforme en ligne hébergée par [laclasse.com](https://www.laclassed.com).

Sont désormais accessibles, en complément des dispositifs portés par la direction de l'éducation, toute l'offre dédiée aux collèges, émanant de la direction de la culture, de la direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information (DINSI), de la direction de la transition environnementale et énergétique, de la direction valorisation territoriale et relations internationales (DVTRI) et de la direction des sports.

Dans un même esprit de cohérence, il a été proposé aux collèges publics de répondre à un appel à projets complémentaire dans le cadre du PATR. Les 2 appels à projets ont fait l'objet d'un même calendrier et d'une étude croisée des demandes.

Par ailleurs, le dispositif des classes culturelles numériques (CCN) de [laclasse.com](https://www.laclassed.com) est reconduit. Neuf classes culturelles numériques (dont 2 classes industrielles numériques) se dérouleront dans les collèges et écoles de la Métropole.

I - Principes généraux de la démarche éco citoyenne

La démarche éco citoyenne, matérialisant la politique éducative volontariste métropolitaine, se décline en 4 valeurs socles identifiées comme prioritaires par la Métropole, à savoir :

- l'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble sur le territoire,
- l'éducation à l'égalité entre femmes et hommes, filles et garçons et aux questions de genre,
- l'éducation à la citoyenneté mondiale et à la solidarité internationale,
- l'accompagnement à la transition et à la résilience.

Les enjeux éco citoyens sont, en effet, mis en avant et volontairement valorisés dans le cadre des actions éducatives liées à la sensibilisation des élèves aux différentes problématiques qui les concernent sur ce registre : changement climatique, lutte contre toutes formes de discrimination, décrochage scolaire, aller vers, respect des valeurs de laïcité, attention portée au monde et à l'autre, etc.

Plusieurs thématiques transversales se conjuguent : citoyenneté, éducation au numérique, parcours d'éducation artistique et culturelle, PATR, relations internationales, sport au collège et découverte des métiers. Ces différents champs d'action permettent ainsi la cohérence des actions soutenues par la Métropole dans un but commun : des collégiennes et des collégiens sensibilisés et éclairés aux enjeux sociétaux.

Une attention particulière a, par ailleurs, été portée aux projets émanant des collèges situés en réseau d'éducation prioritaire (REP et REP+).

II - Répartition des projets retenus dans le cadre de l'appel à projets des actions éducatives éco citoyennes

1° - Chiffres clés

Cent quatre-vingt-cinq projets émanant de 67 collèges publics et 6 collèges privés ont été déposés.

Dans un 1^{er} temps, un comité technique composé d'agents métropolitains, représentant les domaines de l'éducation, de la culture, du numérique, et de la politique de la ville ainsi que des représentants de l'Académie de Lyon a étudié la totalité des demandes et présélectionné 154 actions à subventionner. Trente-six ont fait l'objet d'une étude approfondie lors d'un comité politique, réunissant divers représentants de groupes politiques.

Le montant total des subventions s'élève à 182 760 € et concerne 147 actions.

Les projets retenus des 6 collèges privés représentent un montant total de 4 890 €.

Le montant de la subvention consacrée aux réseaux d'éducation prioritaire s'élève à 103 710 €, soit environ 57 % de la subvention totale.

Le détail des 147 projets retenus est présenté en annexe 1.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 182 760 €, dans le cadre de l'appel à projets des actions éducatives éco citoyennes pour l'année 2022.

2° - Soutien aux collèges participant à la Biennale de la danse 2023

La Métropole propose de soutenir des classes de collèges participant au défilé de la XX^{ème} Biennale de la danse 2023 qui aura lieu le 17 septembre. En partenariat avec la Biennale de la danse et l'Académie de Lyon, il a été proposé aux collèges d'accompagner des classes pour construire des projets d'éducation artistique en lien avec cet événement. Trois collèges ont déposé des projets éligibles qui utilisent plusieurs entrées : la danse, la musique ou le cirque, mais aussi un travail sur les costumes, décors, chars, un travail photographique, journalistique, etc.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant de total de 5 500 € dans le cadre du soutien de classes de collèges participant au défilé de la XX^{ème} Biennale de la danse 2023.

Le détail des 3 actions retenues est présenté en annexe 2.

3° - Les modalités de versement

Les subventions seront versées en une seule fois, à l'issue du projet, sur présentation d'un bilan fourni par l'établissement avant la fin de l'année 2023.

Le bilan de l'action se présentera sous forme de réponses à un formulaire en ligne.

En cas de réalisation partielle de l'action ayant sollicité une subvention, celle-ci sera versée à hauteur du montant indiqué dans le bilan. En cas de non-réalisation ou de non-présentation de bilan, la Métropole ne versera pas ladite subvention.

III - Le PATR pour l'année scolaire 2022-2023

1° - Présentation du dispositif

Le PATR est un dispositif financier de soutien aux actions en faveur de l'éducation à l'environnement qui permet l'accompagnement des politiques publiques et l'évolution vers des modes de vie plus résilients. Cette année, en cohérence avec la dynamique portée par la direction de l'éducation, l'appel à projet PATR pour les collèges publics 2022-2023 a été mis en ligne sur la plateforme dédiée et s'est clôturé le 9 septembre dernier.

2° - Chiffres clés

Parmi les 50 projets reçus :

- 44 projets ont été retenus pour 29 collèges répartis dans 13 communes (Lyon compte pour 1 commune mais 6 arrondissements sont représentés).
- 48 % des collèges sont en secteur prioritaire.
- 35 % des dossiers relèvent de la politique publique environnement/biodiversité, 30 % de la politique publique alimentation/agriculture et 14 % de la politique publique eau.
- 28 associations ont proposé des projets aux collèges dont 4 nouvelles associations.
- 6 dossiers ont été jugés défavorables, soit parce que les dépenses n'étaient pas éligibles, soit parce que la structure réalisant l'animation n'était pas une association, soit parce que la nature du projet n'était pas recevable.

Une subvention totale de 71 390 € contribuant à financer 43 projets est versée aux collèges publics de la Métropole retenus.

Le montant de la subvention consacrée aux réseaux d'éducation prioritaire s'élève à 36 260 €, soit environ 51 % de la subvention totale.

Le détail des 43 projets retenus est présenté en annexe 3.

Les subventions seront versées en une seule fois, à l'issue du projet sur présentation d'un bilan par l'établissement avant la fin de l'année 2023. En cas de réalisation partielle de l'action ayant sollicité une subvention, celle-ci sera versée à hauteur du montant indiqué dans le bilan. En cas de non-réalisation ou de non-présentation de bilan, la Métropole ne versera pas ladite subvention.

IV - Les CCN pour l'année scolaire 2022-2023

Le dispositif des CCN, piloté par Érasme, est reconduit. Neuf classes culturelles numériques (dont 2 classes industrielles numériques) se dérouleront dans les collèges et écoles de la Métropole.

Près de 2 000 collégiennes et collégiens et une centaine de professeurs vont travailler de manière transdisciplinaire de septembre à juin sur l'espace numérique de travail (ENT) laclasse.com. Ils travaillent en ligne depuis leur classe, en lien avec des artistes, des scientifiques, des industriels, qui vont à leur rencontre dans les collèges. Ils écrivent des nouvelles, tournent un film, cartographient leur territoire à la recherche de l'architecture de demain, inventent les nouveaux objets de l'économie circulaire, réalisent une installation lumière avec un éclairagiste urbain, codent des objets connectés pour jouer de la musique contemporaine ou fabriquent une exposition-roman historique sur l'histoire de Lyon en 1939-1945.

Une rencontre entre élèves, enseignants et artistes se déroule en fin de chacun des 9 projets pour échanger et faire le bilan d'une année d'intense créativité sur internet. Avec les CCN, l'équipe d'Érasme et celle de l'ENT laclasse.com accompagnent et expérimentent les usages pédagogiques en ligne et contribuent à développer les cultures numériques au collège et les compétences du cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Les 9 projets proposés pour l'année scolaire 2022-2023 sont :

- Zéro déchet : quels sont les impacts de nos modes de vie sur la planète ? Accompagnés par l'auteur et metteur en scène Jonathan Lobos, les élèves se mobilisent sur la question de l'économie circulaire. À l'aide des ressources mises à disposition par la Métropole et guidés par l'auteur, ils vont imaginer l'histoire d'un objet, de sa transformation à son recyclage,

- Archives : les lieux clés théâtres des grands événements de la guerre 1939-1945 serviront de point de départ pour un travail de recherche historique. Le conservateur David Rosset ouvre les archives et partage des documents inédits afin de faire vivre la petite histoire dans la grande histoire en classe,

- En scène : comment la réalité peut-elle être source de fiction ? En collaboration avec les Subs, laboratoire de création artistique, cette CCN permet de découvrir les métiers du spectacle. L'auteur, co-auteur de la compagnie de Maya Boquet, Alban Lefranc propose aux classes de mettre en scène une histoire questionnant l'écriture automatique,

- Fictions : le festival de la Villa Gillet change de nom et se transforme en "Littérature live festival". Aussi, le projet AIR devient Fictions.laclassed.com. Le scénario d'écriture demeure le même, il s'agit d'écrire à la suite d'un auteur selon les règles du cadavre exquis, puis de passer du côté de l'édition de la nouvelle afin de la publier. Cette année encore, c'est l'auteur Marc Alexandre Oho Bambe, dit Capitaine Alexandre, qui accompagnera les collégiens dans une aventure d'écriture qui fera la part belle à l'oralité. Il ouvrira aussi les ondes de sa radio, La manufacture des rêves, pour y diffuser slams et podcasts,

- On tourne : comment réaliser un film en s'inspirant des Frères Lumière ? La réalisatrice Tuba Gultekin-Roche accompagne 10 classes, pour la 3^{ème} année de suite pour la réalisation d'un film collaboratif, en partenariat avec l'Institut Lumière et la direction de la culture de la Métropole. Les élèves devront imaginer, réaliser et interpréter le scénario, tout en déterminant l'esthétique, le genre, les décors et les costumes associés,

- Code : comment faire de la musique électronique avec du code informatique ? Le projet Code propose aux élèves de découvrir les bases de la programmation informatique, grâce à la composition de musique assistée par ordinateur, pour comprendre un peu plus tous les dispositifs qu'ils côtoient au quotidien. Accompagnés par un musicien et compositeur (Raphaël Forment & TH4), les élèves découvrent les techniques de programmation en temps réel improvisées (live coding). Grâce à des consignes simples, les élèves sont amenés à programmer des objets mais aussi de la lumière et du son,

- Ma Ville : où vivrons-nous demain ? En collaboration avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), cette CCN fait intervenir Geoffrey Michel, architecte. Les classes seront invitées à identifier des espaces délaissés et à les mettre en projet en expérimentant les outils de l'architecte, du paysagiste et de l'urbaniste (relevé, esquisse, photomontage, maquettes, etc.). Le projet donnera lieu à la présentation de projets de micro-architectures investissant la Métropole à l'horizon de l'an 2100, pour proposer de nouvelles aménités urbaines dans la ville de demain,

- Lumière : qu'est-ce que "mettre en lumière" ? Accompagnés par l'éclairagiste et artiste lumière Jérôme Donna, les élèves se mobilisent sur la question de la lumière avec ses ambiances et objets à concevoir. À l'aide des ressources mises à disposition par la Métropole et ses partenaires (campus Lumière et le cluster Lumière) et guidé par l'intervenant, les élèves vont proposer un lieu à traiter et imaginer une scénographie lumineuse par la mise en valeur architecturale et/ou la création d'objet(s) afin de proposer une installation lumière sur un lieu de leur choix,

- Textile - Industrie : comment nous habillerons-nous demain ? Au sein d'un parcours de design et production textile, Jean-Baptiste Martin, designer de mode, fait découvrir la palette des métiers associés (production, design, recyclage, etc.) et ses différentes applications (vêtements, mobilier, architecture, usages techniques, etc.). Le projet donnera lieu à la réalisation de projets utilisant le textile comme matière première, et à explorer les principes de l'économie circulaire (réparer, refuser, réutiliser, réemployer, etc.) avec le support de structures territoriales partenaires (Unitex, le campus des métiers et des qualifications Text'In). Dans le cadre d'un cycle de recherche/action sur l'industrie, cette CCN vient interroger plus globalement les cycles de consommation/production ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Ouï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans l'exposé des motifs :

- au chapitre **III - Le PATR pour l'année scolaire 2022-2023**, dans l'énumération du paragraphe **2° - Chiffres clés**, il convient de lire :

"Parmi les 50 projets reçus :

- 44 projets ont été retenus pour 29 collèges répartis dans 13 communes (Lyon compte pour 1 commune mais 6 arrondissements sont représentés).
- 48 % des collèges sont en secteur prioritaire.
- 35 % des dossiers relèvent de la politique publique environnement/biodiversité, 30 % de la politique publique alimentation/agriculture et 14 % de la politique publique eau.
- 28 associations ont proposé des projets aux collèges dont 4 nouvelles associations.

- 6 dossiers ont été jugés défavorables, soit parce que les dépenses n'étaient pas éligibles, soit parce que la structure réalisant l'animation n'était pas une association, soit parce que la nature du projet n'était pas recevable."

au lieu de :

"Parmi les 50 projets reçus :

- 43 projets ont été retenus pour 29 collèges répartis dans 13 communes (Lyon compte pour 1 commune mais 6 arrondissements sont représentés).
- 48 % des collèges sont en secteur prioritaire.
- 35 % des dossiers relèvent de la politique publique environnement/biodiversité, 30 % de la politique publique alimentation/agriculture et 14 % de la politique publique eau.
- 28 associations ont proposé des projets aux collèges dont 4 nouvelles associations.
- 7 dossiers ont été jugés défavorables, soit parce que les dépenses n'étaient pas éligibles, soit parce que la structure réalisant l'animation n'était pas une association, soit parce que la nature du projet n'était pas recevable."

Dans le dispositif :

- au paragraphe 3° - La dépense de fonctionnement en résultant, dans le c), il convient de lire :

"c) - pour les 44 projets issus de l'appel à projets du PATR, le montant de 71 390 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n°0P27O2144 (annexe 3)."

au lieu de :

c) - pour les 43 projets issus de l'appel à projets du PATR, le montant de 71 390 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n°0P27O2144 (annexe 3)."

Dans le tableau de l'annexe 3 - Projets retenus dans le cadre du PATR - Collèges publics :

- à la 11^{ème} ligne, il convient de lire :

Collège	Commune	Votre établissement est situé	Titre	Partenaires	Budget global du projet en €	Proposition de subvention en €
Professeur Dargent	Lyon 3	Hors périmètre spécifique	Partageons la rue même en groupe !	Maison du Vélo, APIEU Mille feuilles	3 920,00 €	2 500,00 €
Professeur Dargent	Lyon 3	Hors périmètre spécifique	EPIC : Ensemble Pour Impulser le Changement	Imagineo	4 500,00 €	2 500,00 €

au lieu de :

Collège	Commune	Votre établissement est situé	Titre	Partenaires	Budget global du projet en €	Proposition de subvention en €
Professeur Dargent	Lyon 3	Hors périmètre spécifique	Partageons la rue même en groupe !	Maison du Vélo, APIEU Mille feuilles	5 480,00 €	5 000,00 €

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - les principes généraux d'organisation du soutien à l'action éducative des collèges publics et privés pour l'année scolaire 2022-2023,

c) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 182 760 €, au profit des bénéficiaires, collèges publics et privés et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

d) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 5 500 € dans le cadre du soutien de classes de collèges participant au défilé de la XX^{ème} Biennale de la danse 2023, répartis comme suit :

- 600 € au profit du collège Marcel Pagnol à Pierre-Bénite,
- 4 000 € au profit du collège Jean Mermoz à Lyon 8^{ème},
- 900 € au profit du collège Alain à Saint-Fons,

e) - l'attribution de subvention de fonctionnement de 71 390 € pour les 43 projets retenus dans le cadre du PATR 2022-2023.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant :

a) - pour les 147 actions éducatives subventionnées issues de l'appel à projets, soit un montant de 182 760 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P34O4886A (annexe 1),

b) - pour les 3 subventions accordées à 3 collèges dans le cadre de la participation au défilé de la XX^{ème} Biennale de la danse, soit un montant de 5 500 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P34O4886A (annexe 2),

c) - pour les 44 projets issus de l'appel à projets du PATR, le montant de 71 390 €, sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n°0P27O2144 (annexe 3).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-291680-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
